

Adoption au forceps du budget de la Sécu pour 2024**LES ASSURÉS PAIERONT LA FACTURE !**

Le budget de la Sécurité sociale pour 2024 a été définitivement adopté, le 4 décembre, après un nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution par le gouvernement, pour la 20^{ème} fois en moins de 2 ans, et la 5^{ème} sur le budget de la Sécurité sociale pour 2024 ! C'est donc au mépris de la démocratie que le gouvernement décide du budget de notre bien commun : notre Sécurité sociale.



Ce texte s'inscrit dans la droite ligne des précédents en ne portant que sur des mesures visant à limiter les dépenses, sans aucune avancée sur les recettes socialisées de notre Sécu.

Rappelons que les exonérations de cotisations patronales se sont élevées à 74 milliards d'euros pour l'année 2022 soit plus de vingt fois l'objectif d'économie du gouvernement.

Ce texte aurait dû être l'occasion de supprimer notamment les exonérations de cotisations familiales sur les salaires (appelé le bandeau famille) afin de financer des projets pourtant ambitieux (service public de la petite enfance, réforme du congé parental). Mais le gouvernement a préféré conserver ces exonérations jusqu'à 2,5 SMIC.

Or, le gouvernement envisage donc 3,5 milliards d'euros d'économies : 600 millions d'euros sur le dos des hôpitaux, 1,3 milliard en réduisant le remboursement des médicaments, 300 millions sur les dépenses d'analyse en laboratoire et 1,25 milliard lié à la « responsabilisation » des professionnels et des patients.

Les conséquences pour les assurés seront lourdes, à commencer par la chasse aux arrêts maladie désormais orchestrée par un médecin contrôleur mandaté par l'employeur qui pourra suspendre automatiquement le versement des indemnités journalières en remettant en cause l'arrêt maladie prescrit par le médecin du patient.

Cette mesure renverse toutes les valeurs de notre modèle social en donnant tout pouvoir de contrôle à l'employeur plutôt qu'à l'Institution Sécurité sociale dont c'est la mission avec toute l'impartialité qu'elle nécessite.

Mais aussi, alors que nombre d'assurés vivent dans des déserts médicaux ou n'ont pas de médecin traitant, le gouvernement souhaitant développer la téléconsultation vient en restreindre les effets par deux mesures. D'une part, en limitant à 3, le nombre de jours d'indemnités journalières pouvant être prescrits en téléconsultation quand elle n'a pas lieu avec le médecin traitant, c'est justement le délai de carence.

D'autre part, en cas de pénurie de médicaments, le gouvernement prévoit la possibilité par arrêté ministériel, de limiter ou d'interdire la prescription de certains médicaments par téléconsultation ! En occultant les problèmes de fond (causes profondes des arrêts maladie, déserts médicaux...) et en adoptant une vision court-termiste uniquement sous l'angle des économies, cette nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale risque fort de conduire à une renonciation des soins

Groupe de travail « Ecoresponsabilité »**IL FAUT REMPLIR LE VERT À MOITIÉ VIDE...**

Enfin un GT a eu lieu sur l'écoresponsabilité : c'était morne plaine sur le sujet depuis mars 2021 (il avait alors été imposé par la circulaire du Premier Ministre).

Là c'est du fait de la sortie imminente d'une nouvelle circulaire relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat et l'obligation pour chaque ministère d'élaborer un plan ministériel de transformation écologique ! Bercy a promis que le sujet ferait désormais l'objet de GT récurrents afin que le dialogue social soit à la hauteur des enjeux. **FO** ne peut que s'en féliciter.

Le SG a présenté les orientations probables pour la transformation écologique de l'Etat :

- Mieux se déplacer
- Mieux produire et mieux consommer :
- Mieux se nourrir :
- Mieux gérer les bâtiments de l'État !
- Mieux protéger et valoriser les écosystèmes
- Mesures transverses

L'objectif du gouvernement est de former l'ensemble des agents sur le sujet d'ici 2027 : pour **FO**, cette échéance est beaucoup trop lointaine. L'urgence climatique nécessite de former l'ensemble des agents dans les plus brefs délais ! Il aura fallu une nouvelle circulaire du Premier Ministre pour reparler de l'écoresponsabilité à Bercy, mais le sujet semble faire un retour en force dans l'agenda social après 2 ans ½ d'absence. Pour **FO** :

- L'écoresponsabilité ne doit pas être une responsabilité personnelle de l'agent, mais bien une responsabilité collective.

- Environnement et Social ne doivent pas être opposés, de même que Ecoresponsabilité et Qualité de vie au travail.

- Les mesures prises ne doivent pas être l'occasion pour l'administration de faire des économies, par exemple en réduisant les surfaces des locaux sous prétexte de télétravail, ou en encourageant le tout numérique.

FO Finances restera vigilant et s'attachera à ce que, du vert à moitié vide, on passe à un vert vraiment plein !

